



Propositions du SNALC en direction des Programmes EPS Lycées

1. Analyse des résultats de notre enquête:

Avertissement : Compte tenu d'un nombre de réponses inférieur à 100, notre échantillon n'est sans doute pas suffisamment significatif. Les résultats présentés définissent donc des grandes tendances.

□ **L'organisation des programmes** autour des 3 champs de compétences (propres, méthodologiques et sociales, attendues) convient à 50 % des professeurs.

Chacun des 3 champs pose des difficultés distinctes, qui seront développées en seconde partie.

□ **La classification des APSALDE*** en 5 compétences, dites propres à l'EPS, satisfait à peine 1 professeur sur 2. 60 % des professeurs souhaitent une nouvelle forme d'organisation des APSALDE, moins formelle.

* APSALDE : Activités Physiques, Sportives, Artistiques, de Loisirs, de Développement et d'Entretien.

□ **Classement des APSALDE par ordre de plébiscite comme support d'enseignement pour les professeurs:**

- sports de raquettes 70 %
- sports collectifs 70 %
- activités de pleine nature 60 %
- activités athlétiques 40 %
- activités aquatiques 40 %
- activités de développement et d'entretien 30 %
- activités gymniques 30 %
- activités physiques artistiques et d'expression 30 %
- sports de combat 10 %

□ **L'interdisciplinarité en EPS** est refusée par 90 % des professeurs. Ils souhaitent enseigner leur discipline et se centrer sur des contenus liés à leur spécificité physique, motrice, corporelle.

□ **Classement des 3 finalités de l'EPS par ordre d'importance par les professeurs :**

1. Développer et mobiliser ses ressources 90 %
2. Savoir gérer sa vie physique et sociale
3. Accéder au patrimoine culturel

Ce classement traduit là encore une volonté de centration sur des contenus spécifiques et disciplinaires, notamment la motricité à travers le développement des capacités physiques et psycho-motrices.

□ **La (re)centration de l'EPS sur les apprentissages moteurs** et les habiletés est nécessaire pour 90 % des professeurs qui sont défavorables à un processus d'intellectualisation de leur discipline.

□ **Les compétences attendues hiérarchisées en 3 niveaux** dans chaque APSALDE constituent de bons repères de progressivité, et un guide pour l'enseignement, pour la moitié des professeurs.

□ **La continuité des programmes de la 6^e à la terminale** est un élément important pour 70 % des professeurs

□ **Les épreuves de certification** satisfont 1 professeur sur 2.

□ **Les exigences des compétences attendues :** Un tiers des professeurs les estiment trop élevées alors que 40 % les trouvent équilibrées.

□ **Les exigences des compétences propres :** Elles devraient être assouplies pour 65 % des professeurs qui pensent que parmi les 3 APSALDE à présenter lors des épreuves, 2 pourraient être issues d'une même compétence propre (à la condition que l'une soit une activité individuelle et l'autre collective).



2. L'avis et les propositions du SNALC :

Le recoupement des différents résultats présentés ci-dessus, nous permet d'approfondir les constats et d'exprimer des propositions à propos des futurs programmes d'EPS des Lycées, portant notamment sur leur matrice, fondée sur 3 champs de compétences distincts.

□ **Les 5 compétences propres** : Elles représentent des grandes catégories d'expériences motrices (produire une performance, un record / évoluer en milieu naturel, s'adapter / s'exprimer, représenter, se montrer / s'opposer, affronter, combattre / se développer, s'entretenir) à l'intérieur desquelles sont classées les APSALDE. Cette conception structuraliste, centrée sur l'activité de l'élève, et non sur les pratiques culturelles, préside cependant à leur organisation. En impactant aussi les exigences certificatives elle pose de sérieuses difficultés à la profession. En effet la compatibilité idéologique, avec la nature profonde des APSA, et logique, avec les réalités du terrain, les attentes des élèves...est arbitraire, fortement contraignante, peu pragmatique et sans doute contre-productive.

- La compétence propre n°4 par exemple, concentre toutes les APS d'opposition et d'affrontement. Ainsi le badminton fait partie de la même catégorie que le handball et la boxe française, ce qui pose problème. Comment une activité d'opposition distante et individuelle peut-elle incorporer le même registre qu'une activité d'affrontement direct interpénétrée et collective? La profession accepte avec difficulté un tel formalisme, d'autant qu'il affecte les épreuves et les résultats des élèves en EPS !

Les élèves doivent en effet présenter **3 épreuves dans 3 APSALDE issues chacune de 3 compétences propres différentes**. Ainsi, pour reprendre notre exemple, les élèves ne peuvent pas pratiquer le badminton **et** le handball pour leur Bac, alors que ces activités sont de nature très différente. Contraints, ils se rabattent alors sur d'activités limitant l'expression de leurs compétences.

- Cette exigence certificative, pilotée par ce formalisme, qui avait pour but d'ouvrir l'EPS aux activités d'expression, de pleine nature ou d'entretien et d'assurer la prévalence d'une pratique polyvalente d'activités, n'a plus lieu d'être au lycée. Elle a produit en partie les effets escomptés mais elle a aussi engendré des effets induits (menus limités et stéréotypés, choix contraints, APSALDE devenues dominantes...).

Le maintien de cette exigence entre aujourd'hui en contradiction avec l'esprit de la réforme du futur Bac qui, à ce niveau d'enseignement, doit permettre aux jeunes d'affirmer des choix de plus en plus personnalisés.

Cette exigence est contre-productive pour les professeurs car elle pèse sur la programmation des activités, des installations et la mise en oeuvre des menus d'enseignement.

Elle est contre-productive pour les élèves et la société, car en induisant un rapport contraint et arbitraire à des activités, l'EPS peut détourner les élèves, et plus particulièrement les filles d'une pratique physique ultérieure garante de bien-être et de santé. De ce point de vue, les **exigences certificatives actuelles finissent par s'opposer aux finalités mêmes de l'EPS**. Il y a là une contradiction sérieuse et problématique.

Proposition : pour dépasser cette problématique le SNALC propose 2 pistes :

- Soit la **classification en 5 compétences propres est maintenue**. Dans ce cas il faudrait assouplir les exigences certificatives. Sur les 3 APSALDE des épreuves, le SNALC propose la possibilité, plébiscitée par 65 % de notre échantillon, de **choisir 2 APSALDE dans une même compétence propre à condition que l'une soit collective et l'autre individuelle**. Ainsi reprenant notre exemple un élève pourrait présenter le badminton (activité individuelle) et le handball (activité collective) pourtant issues de la même CP.

Autre exemple, s'agissant de la pratique des APSALDE de la CP3, plutôt féminines, il devrait devenir possible de présenter une épreuve de danse (individuelle) et une épreuve d'acro-sport (collective).

Cela permettrait d'une part de réduire les écarts de notes toujours existants au bénéfice des garçons et d'autre part, en renforçant les caractéristiques féminines de leurs activités, de permettre aux filles d'entretenir un rapport plus positif à la pratique physique en vue de les y maintenir après leur scolarité.

- Soit la **classification est revue**, ce qui est la préférence de 60 % de notre échantillon. Une **classification en 9 familles** d'activités (athlétiques, aquatiques, de pleine nature, artistiques, de raquettes, de combat, sportives collectives et d'entretien) correspondrait à une approche plus pragmatique. Dans ce cas les exigences certificatives pourraient être maintenues à raison des 3 épreuves portant sur **3 APSALDE appartenant chacune à une famille distincte**. Ce qui permettrait les mêmes choix que ceux décrits précédemment.



□ Les compétences méthodologiques et sociales :

Ce champ de compétence demeure important aux yeux des professeurs puisque la finalité de « savoir gérer sa vie physique et sociale » a été classée en seconde position.

Cependant comme ils l'indiquent très clairement à plus de **90 %**, la finalité la plus importante de l'EPS consiste à « développer et à mobiliser ses ressources ».

La dimension physique de l'EPS devrait supplanter largement sa dimension méthodologique. Ce résultat est corroboré par les réponses obtenues au sujet de l'interdisciplinarité en EPS, réfutée à plus de 90 %, et celles obtenues au sujet du recentrage de l'EPS sur la dimension motrice des apprentissages moteurs et des habiletés, souhaité à plus de 90 %.

Propositions du SNALC :

Les aspects méthodologiques doivent accompagner les apprentissages moteurs, l'engagement corporel. Mais ils ne devraient pas les supplanter. Les temps de pratique physique, majoritairement limités à 2h hebdomadaires en lycée, devraient être maximalisés en direction de l'action motrice et non d'une activité réflexive qui réduit considérablement les temps moteurs productifs.

La conceptualisation de projets d'action, leur évaluation, leur régulation, les phases d'observation, d'analyse, de management ou de coaching, plus proches d'une formation optionnelle ou des STAPS, devraient occuper une juste place en EPS, tant dans les temps d'enseignement que dans les critères d'évaluation.

Les nouveaux programmes des Lycées devraient se recentrer sur l'activité physique et les apprentissages moteurs.

□ Les compétences attendues dans les APSALDE:

Elles sont sans aucun doute la catégorie des compétences qui pose le moins de problème aux professeurs.

Elles doivent continuer à structurer et à guider les enseignements des APSALDE. Un tiers de notre échantillon trouve cependant que les niveaux fixés par certaines d'entre-elles sont trop élevés pour des lycéens.

Propositions du SNALC :

Certaines compétences attendues qui déterminent effectivement un niveau de pratique attendu sont en décalage avec les possibilités moyennes des Lycéens.

Les futurs programmes d'EPS devraient en tenir compte. Certains attendus devraient être revus, retravaillés par des experts **et** des professeurs de terrain, pour être plus proches des conditions d'enseignement et des capacités, après travail, des élèves.

Les propositions de ce document s'articulent avec celles que nous avons faites au sujet des futures modalités d'organisation des épreuves certificatives en EPS pour le bac 2021, dans le document intitulé « PASSATION DU NOUVEAU BAC EN EPS : LES PROPOSITIONS DU SNALC » consultable à l'adresse suivante:

<https://www.snalc.fr/national/article/3659/>

Propositions du SNALC :

Les futurs programmes d'EPS des Lycées devraient tendre vers un enseignement progressivement réduit d'APSALDE, de la seconde à la terminale, pour permettre de réels apprentissages et approfondissements en adéquation avec les choix des élèves. L'enseignement de 4 à 5 APSALDE en classe de seconde, ramené à 3 APSALDE en classe de première (dont 1 sera évaluée en vue de l'obtention du Bac) puis à 2 APSALDE en terminale (évaluées pour le Bac) nous semble une voie intéressante.